



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

L'ACADEMIE DE LILLE

ET

L'AFT,
Ci après dénommée AFT NORD È PAS DE CALAIS

Le Recteur de l'Académie de LILLE, Chancelier des Universités
d'une part,

Le délégué régional de l'Association pour le développement
de la formation professionnelle dans les transports (AFT)
d'autre part,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le code du travail, notamment le livre II relatif à l'apprentissage ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 71-578 du 16 juillet 1971 sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles ;
Vu la convention de coopération entre le ministère de l'éducation nationale et l'association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports du 29 janvier 2010 ;

EXPOSE DES MOTIFS

Considérant que :

Le ministère de l'Education nationale souhaite renforcer sa coopération avec le monde professionnel, notamment dans le domaine de l'enseignement professionnel et technologique, de l'apprentissage, de l'insertion des jeunes et de la formation des adultes pour que :

- 100% des élèves aient acquis au terme de leur formation, un diplôme ou une qualification reconnue ; 80% d'une classe d'âge accèdent au niveau du baccalauréat et 50% à un diplôme de l'enseignement supérieur ;
- l'orientation et les formations proposées aux élèves tiennent compte de leurs aspirations, de leurs aptitudes et des perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société et de l'économie ;
- les représentants des organisations professionnelles contribuent avec les autres partenaires sociaux, à la qualité des formations professionnelles ;
- les initiatives qui font connaître l'entreprise à l'ensemble du système éducatif se multiplient ;
- l'Education Nationale optimise sa contribution aux engagements européens de la France.

Considérant

- que les organisations professionnelles du transport et des activités auxiliaires du transport et de la logistique ont donné mission à l'AFT d'assurer le développement de la formation professionnelle dans les transports et d'être l'interface entre les professions et le système éducatif ;
- que les professions du transport et de la logistique ainsi que les entreprises industrielles et commerciales exerçant pour leurs besoins propres ces activités, ont un constant besoin de main d'œuvre qualifiée, de personnel de maîtrise et d'encadrement formés aux disciplines spécifiques des différentes activités du transport et de la logistique du fait de la part de plus en plus importante de celles-ci dans l'économie générale ;
- que les efforts entrepris et développés depuis plus de cinquante années par l'AFT et les organisations professionnelles représentatives pour répondre aux besoins des entreprises se sont accrues ;
- que l'AFT contribue à l'évolution des métiers et des qualifications et qu'elle participe à ce titre aux travaux de la 11^{ème} commission professionnelle consultative « transport et logistique, sécurité et autres services ».

Conviennent de ce qui suit :

I - EVOLUTION DES METIERS, DES FORMATIONS ET DES DIPLOMES

Article 1 - Etude des métiers et de leur évolution

L'AFT Nord - Pas de Calais et l'Académie de LILLE recherchent les moyens de développer leur coopération en vue d'analyser sur le plan quantitatif et qualitatif les métiers du transport et d'étudier leur évolution à partir notamment des travaux émanant de l'Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications des Transports et de la Logistique (OPTL) pour la branche et les activités auxiliaires.

Article 2 - Etude des certifications et de leur évolution

L'AFT Nord - Pas de Calais et l'Académie de LILLE étudient les modalités d'une meilleure articulation des formations technologiques et professionnelles à l'évolution des besoins de qualification suscités par les évolutions économiques, technologiques et organisationnelles.

Dans ce cadre, l'AFT Nord - Pas de Calais contribue aux réflexions qui sont entreprises, informe le rectorat de l'Académie de LILLE de l'évolution des métiers du transport et fait connaître ses avis et recommandations sur l'adaptation des formations.

En particulier, l'AFT Nord - Pas de Calais met à la disposition de l'Académie de LILLE les études prospectives et les travaux dont elle dispose, notamment le «Tableau de bord régional de l'emploi et de la formation professionnelle dans les transports routiers et les activités auxiliaires du transport » réalisé annuellement.

Le Comité régional de la formation professionnelle « Transport Logistique » (CRFPTL), composé de professionnels, chefs d'entreprise et cadres, et de membres des organisations professionnelles régionales, représentant les différentes spécialités des transports et de la logistique, est une instance consultative animée par l'AFT. Consulté sur l'opportunité de créer, transformer, maintenir ou supprimer des sections de préparation aux diplômes du transport et de la logistique, ses réflexions en matière d'emploi et de formation permettent à l'AFT de développer plus largement la formation en anticipant les besoins du secteur.

Article 3 - Les certifications concernées

Compte tenu des besoins définis, les actions à entreprendre portent sur les formations sanctionnées par un des diplômes de l'enseignement professionnel et technologique relevant du champ d'application du présent accord régional (annexe I), issu lui-même de la convention nationale, et le cas échéant, sur des formations nouvelles ou expérimentales telles que les formations complémentaires d'initiative locale.

II - INFORMATION ET ORIENTATION

Article 4 - Information des jeunes, des familles, des personnels de l'Education nationale

Dans le cadre du Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF), l'AFT Nord - Pas de Calais apporte son concours à l'action menée par l'académie de LILLE en matière d'information et d'orientation sur les divers secteurs d'activité que recouvrent les professions représentées par l'AFT. A cet effet, elle contribue à l'information des jeunes, des familles, des chefs d'établissements, des personnels enseignants et d'orientation notamment par :

- l'élaboration et la diffusion de supports d'information sur les métiers du transport et de la logistique, lors de campagnes nationales d'information et de promotion déclinées régionalement,
- l'accueil et l'information mis en place par l'AFT à travers le Service-Emploi-Formation-Information Transport Logistique (SEFI TL),
- la participation de représentants de la profession à des conférences et à des actions d'information dans les collèges et les lycées,
- l'aide au rapprochement entre établissements scolaires, services de l'orientation et entreprises notamment grâce à des visites d'entreprises et des réunions d'information « métiers »,
- la participation à des salons professionnels et à des manifestations visant à informer sur les métiers et les emplois dans le secteur.

L'ensemble de ces actions doit faciliter l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnelle des jeunes en général et des jeunes filles en particulier avec une vigilance particulière à modifier l'image traditionnelle des métiers pour les ouvrir à la mixité.

III - FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

Article 5 - Participation à l'évolution de l'offre de formation initiale

Pour les diplômes définis à l'annexe 1 de la présente convention l'AFT est consultée par le recteur, sur l'évolution de la carte des formations proposée dans le cadre de la préparation du CPRDFP.

L'AFT Nord - Pas de Calais et l'académie de LILLE veillent en particulier à la cohérence de l'offre de formation sous statut scolaire et par la voie de l'apprentissage dans le secteur considéré.

Elles s'associent pour promouvoir et développer les lycées des métiers du transport et de la logistique.

Dans le cadre de cette concertation, le représentant de l'AFT Nord - Pas de Calais, porte l'avis du comité régional de la formation professionnelle dans les transports et la logistique (CRFPTL) qui constitue un organisme consultatif privilégié de l'AFT tant en matière d'emploi que de formation professionnelle. A ce titre, il formule un avis sur l'opportunité de créer, transformer, maintenir, transférer ou supprimer des sections de préparation aux diplômes du transport et de la logistique.

Cette concertation s'inscrit également dans le cadre des travaux du Conseil National de Perfectionnement de l'AFT, composé de représentants des organisations professionnelles patronales et syndicales, des pouvoirs publics et de personnalités qualifiées.

Article 6 - Accueil en entreprise

L'AFT Nord - Pas de Calais mène des actions et réalise des supports pour les entreprises du transport et de la logistique afin de faciliter l'accueil en stage ou en période de formation en milieu professionnel des collégiens, lycéens et étudiants.

Article 7 *É* Formations par apprentissage

- L'AFT Nord - Pas de Calais et l'Académie de LILLE coopèrent au développement de l'apprentissage dans le transport et la logistique. La mise en place de ces formations se fera après avis des professionnels exprimé dans le cadre du CRFPTL et en cohérence avec l'offre de formation Transport Logistique déjà existante.

Article 8 *É* Développement de la qualité des formations

L'AFT Nord - Pas de Calais et l'Académie de LILLE travaillent ensemble :

- à renforcer la connaissance et la compréhension de l'entreprise et de son fonctionnement,
- à améliorer l'articulation entre l'établissement et l'entreprise dans la formation professionnelle dispensée notamment lors des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), et dans le cadre des projets pédagogiques,
- à apporter un soutien technique aux établissements,
- à développer les initiatives favorisant le goût d'entreprendre et la mobilité européenne des jeunes,
- à organiser des séminaires académiques regroupant des enseignants, des chefs de travaux, des membres des corps d'inspection des secteurs du transport et de la logistique sur les évolutions technologiques du secteur du transport et de la logistique (conférences, visites d'entreprises..),
- à valoriser les actions réalisées par des élèves, des apprentis ou des étudiants, dans le cadre d'une formation technologique ou professionnelle, notamment des trophées ou concours destinés à récompenser des jeunes particulièrement investis dans des actions en lien direct avec leur formation.

IV - FORMATION CONTINUE DES SALARIES

Article 9 - Formation des salariés des entreprises de la branche

L'AFT Nord - Pas de Calais et l'Académie de LILLE et collaborent afin de développer la formation des adultes dans le transport et la logistique.

Ils engagent des actions dans les domaines suivants :

- conseil et ingénierie en formation ;
- mise en œuvre des actions de formation notamment en application du droit individuel à la formation (DIF).

La mise en œuvre de ces actions de formation continue pourra donner lieu à des conventions particulières.

Article 10 - Validation des acquis de l'expérience (VAE)

L'AFT Nord - Pas de Calais encourage les entreprises à utiliser les possibilités offertes par les articles L335, L336-6, L613-3 et L613-4 du code de l'éducation sur la validation des acquis de l'expérience.

Les services académiques compétents et l'AFT facilitent l'accès des salariés à ce dispositif en développant des actions d'information et de communication en direction des entreprises et des salariés.

V È DISPOSITIONS COMMUNES

Article 11 È Délivrance des diplômes

L'AFT Nord - Pas de Calais encourage les professionnels du secteur Transport et de la Logistique à apporter leur concours technique à l'évaluation des candidats aux diplômes de l'enseignement technologique ou professionnel, notamment par contrôle en cours de formation et dans le cadre de la VAE.

Les représentants de la profession et/ou les C.E.T. sont invités à participer aux jurys d'examens.

Article 12 È Coopérations technologiques

L'AFT Nord - Pas de Calais informe les entreprises de son secteur de l'activité des possibilités de coopérations technologiques avec les établissements scolaires publics ainsi que l'utilisation des équipements industriels ou pédagogiques implantés dans les établissements.

Article 13 - Matériels et documentation

L'AFT Nord - Pas de Calais et l'Académie de LILLE renforcent leur coopération, notamment par :

- la mise à disposition par l'AFT aux établissements des véhicules d'instruction qui leur sont nécessaires, dans les conditions fixées en annexe 4 à la convention de coopération entre le ministère de l'éducation nationale et l'AFT et/ou des logiciels ;
- des dotations en vue du renouvellement ou de l'acquisition des équipements pédagogiques ;
- l'élaboration, la mise à jour, la mise à disposition et/ou la dotation de documents, d'ouvrages, d'outils professionnels ou techniques à finalité pédagogique.

Cette assistance technique est apportée par l'AFT aux établissements de l'Education nationale dans la limite de ses possibilités et en fonction des besoins exprimés, selon un plan pré établi en liaison avec le groupe technique mentionné à l'article 16 de la convention de coopération entre le ministère de l'éducation nationale et l'AFT.

VI - FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE

Article 14 È Participation à la formation des personnels de l'Education nationale

L'AFT Nord - Pas de Calais encourage les entreprises du secteur à développer l'accueil des personnels de l'Education Nationale avec le souci d'adapter au mieux ces périodes en entreprises au projet professionnel de l'intéressé.

La formation continue des enseignants peut également s'inscrire dans le plan académique de formation (PAF) et prendre des formes diverses : stages spécifiques à caractère technique, stages durant les congés scolaires, formation à distance, accueil en entreprise des enseignants pour des durées plus longues.

VII - COMMUNICATION

Article 15 - Diffusion des actions réalisées

L'AFT Nord - Pas de Calais et l'Académie de LILLE conviennent de mettre en place les moyens de communication relatifs aux actions réalisées en application de la présente convention ; en outre, le partenariat sera clairement indiqué pour tout document ou action financé dans le cadre de cet accord.

VIII - DISPOSITIF DE SUIVI

Article 16 - Mission du groupe de suivi régional

Il est créé un groupe de suivi régional chargé de l'animation, du suivi et de l'évaluation de la présente convention. En particulier, il définit et programme les actions régionales qui font l'objet de fiches actions précisant l'objectif, le contenu, les moyens mis en œuvre, le calendrier de réalisation, les modalités de suivi. Le groupe de suivi se réunit au moins une fois par an.

Article 17 - Composition du groupe de suivi

Le groupe de suivi régional est composé de représentants désignés par les signataires de la convention :

Représentants de l'AFT Nord - Pas de Calais :

- le Délégué Régional auprès des institutions et professions
- le Président du Comité régional de la formation professionnelle transport,
- le Président du Comité Régional de la Formation Professionnelle Transport . Logistique
- le Conseiller à l'Enseignement Technologique,
- 1 professionnel « Transport marchandises »,
- 1 professionnel « Commissionnaires de transport »
- le responsable AFT du département conseil et appui au système éducatif,
- et de membres invités selon l'ordre du jour

Représentants de l'Académie de LILLE :

- le délégué académique à l'enseignement technique,
- le délégué académique à la formation continue,
- le chef du service académique d'information et d'orientation,
- le responsable . animateur de la Cellule Ecole . entreprise,
- un inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional de spécialité,
- un inspecteur de l'Éducation nationale de l'Enseignement Technique de spécialité,
- un chef d'établissement de lycée professionnel et/ou technologique,
- un chef de travaux de lycée professionnel et/ou technologique,
- Un Ingénieur Pour l'École.

IX - DISPOSITION FINALE

Article 18 - Durée

La présente convention prend effet à la date de signature ; elle est conclue pour une durée de 5 ans et ses dispositions demeurent applicables à titre provisoire durant la période de négociation en vue de son renouvellement. Au cours de la période de validité, elle peut être dénoncée ou modifiée par avenant, à la demande de l'une ou l'autre des parties, et notamment en fonction des nouvelles dispositions qui pourraient apparaître dans la convention nationale. En cas de dénonciation ou de non-renouvellement, un préavis de 6 mois doit être respecté.

Fait à LILLE, le 27-01-2011

le Recteur de l'Académie de LILLE,
Chancelier des Universités

Le délégué régional pour l'AFT,



Marie-Jeanne PHILIPPE



Patrick CARRE

ANNEXE I

LISTE DES DIPLOMES RELEVANT DE LA CONVENTION ACADEMIE DE LILLE - AFT NORD - PAS DE CALAIS

NIVEAU V

- CAP Déménageur professionnel
- CAP Conduite routière « Marchandises »
- CAP Conducteur Livreur de marchandises
- *CAP Agent d'accueil et de conduite routière « transport de personnes »*
- CAP Agent d'entreposage et de Messagerie
- BEP Conduite et services dans le transport routier
- BEP Logistique et Transport

NIVEAU IV

- Bac professionnel Transports
- Bac professionnel Logistique
- Bac professionnel Conduite routière Transport de Marchandises

NIVEAU III

- BTS Transport

**Fiche descriptive É Année 2010/ 2011
FICHE ACTION N°1**

Nom du partenaire : AFT NORD É PAS DE CALAIS

Numéro et intitulé de l'article de la convention auquel est rattachée l'action :

Article8 : Développement de la qualité de la Formation

| | |
|---|---|
| Intitulé de l'action | Visites et accompagnements des établissements scolaires soutenus par la profession. |
| Partenaire(s) de l'action L'action sera suivie par (.) | Pour l'Académie de LILLE : Les inspecteurs de la filière concernée, IEN-ET et IA IPR Pour l'AFT : Le délégué régional de l'Association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports et/ou le Conseiller en Formation Initiale de l'Unité d'Appui et de Conseil au Système Educatif (UACSE) |
| Objectifs visés | Visites et accompagnements des établissements scolaires soutenus par la profession |
| Descriptif des actions | Rencontre du proviseur, chefs des travaux et/ ou des équipes pédagogiques pour faire l'état des situations des différentes sections existantes au sein de l'établissement |
| Moyens mis en œuvre | Rencontre en compagnie du représentant de l'U.A.C.S.E. de chacun des établissements dispensant les formations transports et logistiques mentionnées dans la convention de coopération : <ul style="list-style-type: none"> - Lycée Professionnel Jean Fontaine ANZIN (59) - Lycée Professionnel Automobile et Transport BAPAUME (62) - Lycée Professionnel Jean Bertin BRUAY la Buisnière (62) - Lycée Professionnel et Technique Coubertin CALAIS (62) - Lycée Professionnel Pays de Condé CONDE/Escaut (59) - Lycée Professionnel Guy Debeyre DUNKERQUE (59) - Lycée Professionnel Automobile et Transport GRANDE Synthe (59) - Lycée Professionnel ST Exupéry HALLUIN (59) - Lycée Professionnel La Peupleraie SALLAUMINES (62) - Lycée Technique Angellier DUNKERQUE (59) - Lycée Technique Darchicourt HENIN BEAUMONT (62) - Lycée Technique Gaston Berger LILLE (59) - Lycée ST Paul LENS (62) - Lycée Jean Bosco GUINES (62) - Lycée H. Boucher SOMAIN (59) - Lycée Jeanne d'Arc TOURCOING (59) |
| Publics cibles (élèves acteurs du système éducatif (.) | Enseignants, chefs de travaux et chefs d'établissement |
| Calendrier de réalisation | Année scolaire 2010 - 2011 (renouvelable chaque année) |
| Mode de suivi et indicateurs | Analyses des résultats d'examens et des effectifs de rentrée, du nombre de vœux formulés par les élèves, de la féminisation, du taux de remplissage des sections, des difficultés de recrutement à l'issue des examens, de la problématique des stages, du point sur les relations avec les entreprises Enquêtes de placement, enquêtes des résultats aux examens et effectifs de rentrée, Tableau de Bord de l'emploi et de la formation |
| Bilan de l'action | |
| | |
| | |
| | |

**Fiche descriptive É Année 2010/ 2011
FICHE ACTION N°2**

Nom du partenaire : AFT NORD É PAS DE CALAIS

Numéro et intitulé de l'article de la convention auquel est rattachée l'action :

Article 5: Participation à l'évolution de l'offre de formation

| | |
|--|---|
| Intitulé de l'action | Réunions de concertation sur l'évolution de la carte scolaire. |
| Partenaire(s) de l'action (l'action sera suivie par...) | Pour l'Académie de LILLE : Service DAET, IA IPR et IEN, CEE Pour l'AFT : le CRFPTL, |
| Objectifs visés | Etudier, avec l'ensemble des partenaires, la cohérence de la carte scolaire de la région et les demandes d'ouvertures ou de fermetures de sections en transport et logistique telles que référencées dans la Convention, que ce soit sous statut scolaire ou par apprentissage |
| Descriptif des actions | Rencontre des acteurs régionaux en charge du dossier pour échange sur le rapport Offre/ Besoins de la profession |
| Moyens mis en œuvre | Cette activité est réalisée au travers de différentes rencontres ou réunions de travail avec les partenaires. Sollicitation ou participation du CRFPTL <i>Des visites techniques préalables dans les établissements demandeurs peuvent être réalisées sur requête des partenaires</i> |
| Publics cibles (élèves acteurs du système éducatif...) | Etablissements scolaires |
| Calendrier de réalisation | Au moins 2 fois par an à l'occasion des réunions du CRFPTL en fonction de la demande des établissements |
| Mode de suivi et indicateurs | Bilan des sections déjà existantes appui des éléments mis à jour annuellement dans le Tableau de Bord de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'OPTL Validation de la carte scolaire : Mise en adéquation des besoins de la profession/ nombre de sections dans l'académie (nombre de jeunes en formation) |
| Bilan de l'action | |
| | |
| | |
| | |
| | |

Fiche descriptive É Année 2010 / 2011
FICHE ACTION N°3

Nom du partenaire : AFT NORD É PAS DE CALAIS

Numéro et intitulé de l'article de la convention auquel est rattachée l'action :

*Article 4 : Information des jeunes et de leurs familles
(Actions d'aide à l'orientation menées dans le cadre du PDMF)*

| Intitulé de l'action | Information des Jeunes et des familles |
|---|--|
| Partenaire(s) de l'action L'action sera suivie par (.) | Pour l'Académie de LILLE : SAIO, CEE Pour l'AFT : Délégué régional |
| Objectifs visés | Faire découvrir aux jeunes et à leurs familles les métiers et filières de formation liées au secteur professionnel du transport et de la logistique. |
| Descriptif des actions | Participations aux forums d'orientation, intervention en classe, organisation pour les élèves de visites d'entreprises, salon des métiers organisé par la région, salons de l'apprentissage, journées portes ouvertes. |
| Moyens mis en %uvre | <u>Outils utilisés</u> : fiches métiers, guide bleu des filières, présentation power point, site WEB, animation vidéo .. |
| Publics cibles (élèves acteurs du système éducatif ò .) | Elèves de collège et de lycée et leurs familles |
| Calendrier de réalisation | Année scolaire 2010 / 2011 |
| Mode de suivi et indicateurs | En comité de pilotage Nombre d'action et nombre de jeunes rencontrés |
| Bilan de l'action | |
| | |
| | |
| | |
| | |

**Fiche descriptive É Année 2010
FICHE ACTION N°4**

Nom du partenaire : AFT NORD É PAS DE CALAIS

Numéro et intitulé de l'article de la convention auquel est rattachée l'action :

Article 4: Information des personnels d'Orientation de l'Éducation Nationale

| Intitulé de l'action | Information des Conseillers d'Orientation Psychologues sur le secteur Transport logistique et ses filières de formation |
|--|---|
| Partenaire(s) de l'action (l'action sera suivie par...) | Pour l'Académie de LILLE : S.A.I.O, CEE Pour l'AFT : Délégué régional |
| Objectifs visés | Apporter aux Conseillers d'Orientation Psychologues et aux personnels participant à l'orientation des compléments d'information en matière d'orientation sur le secteur du Transport et de la Logistique. |
| Descriptif des actions | <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du secteur et de la filière par les professionnels - Présentation des voies de formations et des supports ONISEP. - Réflexion sur les projets des établissements et l'apport de la branche |
| Moyens mis en œuvre | Documentation AFT et ONISEP |
| Publics cibles (élèves acteurs du système éducatif...) | conseillers d'orientation psychologues et personnels participant à l'orientation |
| Calendrier de réalisation | Année scolaire 2010 / 2011 |
| Mode de suivi et indicateurs | Type d'actions et nombres d'actions réalisées au cours de l'année |
| Bilan de l'action | |
| | |
| | |
| | |
| | |

**Fiche descriptive É Année 2010
FICHE ACTION N°5**

Nom du partenaire : AFT NORD É PAS DE CALAIS

Numéro et intitulé de l'article de la convention auquel est rattachée l'action :

Article 8 : Développement de la qualité des formations

| Intitulé de l'action | Appel à projets pédagogiques |
|---|--|
| Partenaire(s) de l'action L'action sera suivie par (.) | Pour l'Académie de Caen : DAET, IA IPR, IEN ET, CEE Pour l'AFT : Représentant de l'Unité d'Appui et de Conseil au Système Educatif (UACSE) |
| Objectifs visés | Accompagner les projets pédagogiques des établissements concernés par la convention. |
| Descriptif des actions | Appel à projets auprès des établissements Descriptif du projet par les établissements selon le cahier des charges fixé Validation pédagogique des projets par les corps d'inspection Validation technique par la DAET Validation par AFT national et la DGESCO |
| Moyens mis en œuvre | Variable selon les projets |
| Publics cibles (élèves acteurs du système éducatif (.) | Les élèves concernés par la convention |
| Calendrier de réalisation | Novembre : appel à projets émanant du ministère et de l'AFT Mars : envoi des dossiers par les établissements A voir par Patrick CARRE |
| Mode de suivi et indicateurs | Comité de pilotage Nombre de projets présentés et retenus |
| Bilan de l'action | |
| | |
| | |
| | |

**Fiche descriptive É Année 2010
FICHE ACTION N°6**

Nom du partenaire : AFT NORD É PAS DE CALAIS

Numéro et intitulé de l'article de la convention auquel est rattachée l'action :

Article 8 : Développement de la qualité des formations

| Intitulé de l'action | Valorisation de la féminisation de la filière |
|---|--|
| Partenaire(s) de l'action L'action sera suivie par (.) | Pour l'Académie de Lille : IEN ET, CEE, chargé égalité des chances homme . femme Pour l'AFT : représentant de l'Unité d'Appui et de Conseil au Système Educatif (UACSE) |
| Objectifs visés | Faire connaître les métiers de la conduite routière au public féminin |
| Descriptif des actions | - Organiser un concours valorisant les métiers de conducteur au féminin (à définir) |
| Moyens mis en %uvre | A définir |
| Publics cibles (élèves acteurs du système éducatif (.) | Elèves |
| Calendrier de réalisation | Présentation aux enseignants : septembre Cahier des charges : établi pour septembre Manifestation de remise des prix: septembre de l'année n+1 |
| Mode de suivi et indicateurs | Comité de pilotage Nombre de participants Couverture médiatique |
| Bilan de l'action | |
| | |
| | |
| | |
| | |